

ID: 060-216004341-20200924-DELIB78_20-DE



Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

21 SEPTEMBRE 2020

<u>OBJET</u>: Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser la cotisation à l'Union des Maires de l'Oise.

L'an deux mil vingt,

le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents:

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG. Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER. Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

ID: 060-216004341-20200924-DELIB78_20-DE

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



Le Conseil,

Considérant que la commune adhère à l'Union des Maires de l'Oise ;

Considérant que cette adhésion permet de participer à toutes les séances de formation, d'avoir accès au service de conseil juridique, de recevoir la lettre d'informations et d'adhérer à l'Association des Maires de France ;

Considérant que la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 1.720,69 €uros ;

Considérant l'appel de cotisations parvenu en nos services ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Inscrit les crédits au budget primitif 2020 ;

<u>Article 2</u>: Verse la cotisation d'un montant de 1.720,69 €uros à l'Union des Maires de l'Oise.

<u>Article 3</u>: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 78/20

